

ORDRES DE RENVOI

Le mardi 27 juin 1990

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que soit constitué, en application de l'article 56 de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et de l'article 7 de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, un comité spécial de la Chambre des communes chargé de faire un examen complet des dispositions et de l'application de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, le comité étant autorisé à se réunir après le 16 juillet 1989 et devant remettre son rapport à la Chambre au plus tard le 16 juillet 1990;

Que le comité ait les mêmes pouvoirs qu'un comité permanent; et

Que la composition du comité soit la suivante: M. Thacker à titre de président, et MM. Brewin, Horner, Lee, Littlechild, Nunziata, Temblay (Lotbinière) et Tétreault.

Le mercredi 14 mars 1990

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le Comité spécial d'examen de la *Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité* et de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* soit autorisé à se rendre à Washington, D.C., du mardi 20 mars 1990 au jeudi 22 mars 1990 afin de tenir des discussions respectant l'administration et les structures dans le domaine du renseignement de sécurité, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité; et

Que le Comité soit autorisé à se déplacer à Vancouver, du dimanche 25 mars 1990 au mercredi 28 mars 1990, afin d'entendre des témoignages relatifs à son Ordre de renvoi et de visiter des installations régionales de la police et des organismes de sécurité, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Le mercredi 13 juin 1990

Du consentement unanime, il est ordonné,— Que, suite à l'ordre de renvoi du 27 juin 1989, le comité spécial chargé d'examiner les dispositions et l'application de la *Loi constituant le service canadien du renseignement de sécurité* et la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* fasse rapport au plus tard le premier jour normal de séance suivant le fête du travail 1990.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU